

Règlement 2021

- Art. 1** Le Championnat romand populaire de Ski alpin et de Snowboard est ouvert à tous les membres de Swissski et non-membres, ou de l'un de ses clubs, sous réserve de l'art. 2.
- Art. 2**
- Tous les coureurs** licenciés (*suisse ou étrangers*), ainsi que ceux qui figurent dans la liste de points FSS, FIS et *des pays respectifs*, sont autorisés à participer au championnat populaire, dans une catégorie unique homme ou dame. Ils partent en dernier et ils ne participent pas à la Coupe romande populaire.
Exceptions: *les juniors licenciés (2003 et moins) ainsi que les Masters courent et sont classés dans leurs catégories d'âge.*
 - Le port du casque est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories.**
 - Toute tricherie et non respect des règlements seront sanctionnés.
 - Les combinaisons de course sont autorisées pour toutes les disciplines.
 - Le port de caméra est fortement déconseillé et reste sous l'entière responsabilité des coureurs.**
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.
 - Pour les autres engins de glisse, prendre contact avec les organisateurs pour savoir si c'est possible ou non.

Art. 3 La finance d'inscription minimum est fixée comme suit :

| | | |
|---------------|-------------------|----------|
| Eliminatoires | Cat. 1 | 10.— |
| Eliminatoires | Cat. 2-3-4-5-6-7 | 15.— |
| Finale | Toutes catégories | gratuite |
| Super-G | Cat. 1 à 7 | 20.— |
| Descente | Cat. 2 à 7 | 20.— |
| Snowboard | Cat. 1 et 2 | 15.— |

Art. 4 Les inscriptions se font dans les catégories définies chaque année par Ski-romand.
Les inscriptions se font de préférence sur le site: www.ski-romand.ch, ou aux adresses e-mail des organisateurs.
Pour les inscriptions, se référer et respecter les délais mentionnés pour chaque course.
Les organisateurs peuvent prélever un supplément de CHF 10.—, pour les inscriptions sur place.
Surtaxe unique par famille.

Art. 5 Les départs des catégories se font dans l'ordre suivant :

- Ski alpin catégories 1-2-3-4-5-6-7 et licenciés (dames, puis hommes)
- Snowboard catégories 1 et 2

L'ordre de départ peut être modifié par l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la piste.

Art. 6 Toutes les courses d'éliminatoires sont prises en compte pour le classement de la **Coupe romande populaire**.

Art. 7 Tous les participants à l'une des courses du calendrier populaire sont automatiquement qualifiés pour participer à la finale et doivent s'inscrire uniquement sur le site de Ski-romand.
Les inscriptions seront contrôlées par Ski-romand.
Les qualifications sont personnelles et non transmissibles.

Art. 8 Pour tout différent, l'organisateur se référera au règlement des compétitions de la FIS et procédera par analogie.

Catégories Ski alpin pour 2021

Hommes

- 2010-2015
- 1956 et moins
- 1957-1971
- 1972-1986

Dames

- 2010-2015
- 1986 et moins
- 1987-2001

- 2002-2005
- 2006-2009

Les enfants de **moins de 12 ans**, ne sont pas autorisés à participer aux descentes.
Les enfants de **moins de 7 ans**, ne sont pas autorisés à participer aux Super G.

Catégories snowboard pour 2021

- catégorie dames
- catégorie hommes

Art. 9 La distribution des prix doit s'effectuer, si possible, dans une fourchette de 1h. à 2h.½, après la fin de la course.